



Original
PETR

DELIBERATION DU COMITE DU POLE
DU PAYS DU LUNEVILLOIS

L'an 2020, le 19 février, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 12 février 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. ACREMENT René, M. BERTRAND Hervé, Mme. COLAS Claudine, M. DANIEL Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme. FALQUE Rose-Marie, Mme. FARRUDJA Annie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. HERIAT Maurice, M. LAMBLIN Jacques, M. LARDIN Francis, M. LAVOIL Jacques, M. MARCHAL Michel, M. MARQUIS Noël, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PHILIPPE Fernand, M. PISTER Jacques, Mme. VILLAUME Damienne.

Etaient excusés avec pouvoir :

M.de GOUVION SAINT CYR Laurent pouvoir à Mme COLAS Claudine, Mme. GEORGES Marie-Jo pouvoir à M. GENAY François, M. GEX Christian pouvoir à M. PISTER Jacques.

Etai(ent) excusé(s) :

Mme. JACQUOT Dominique, M. ARNOULD Philippe.

Etai(ent) excusé(s)-remplacé(s) :

M. BIENTZ Guy remplacé par M. LAVOIL Jacques, M. KURKIENCY Jonathan remplacé par M. HERIAT Maurice, M. MAILLIOT Frédéric remplacé par M. GOGLIONE Jean-Marie, Mme. VAUDEVILLE Sabrina remplacée par M. PHILIPPE Fernand.

Voix consultatives : Mme. LEHE Sophie et M RICHARD Claude étaient présents.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme. FALQUE Rose-Marie

2020-0018 : TRANSITION ENERGETIQUE :

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE – MISSION CEP

Convention en annexe

Le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE-54), au vu des retombées sur les consommations énergétiques, a manifesté son intérêt pour le projet de création d'un poste de CEP sur le territoire et l'amène à vouloir conventionner avec le Pays.

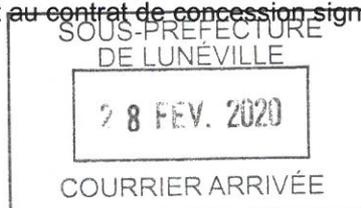
En effet, le SDE-54, dont les communautés de communes sont membres, participe à des actions d'information, de sensibilisation et d'opérations d'investissements destinées à réduire les consommations d'énergie.

Aussi, le Pays du Lunévillois et le SDE-54 partagent l'objectif de permettre aux collectivités de leur territoire commun de réduire leurs consommations d'énergie en mutualisant et coordonnant leurs actions. Aussi, les missions du Conseiller en Energie Partagée répondent pleinement à cet objectif commun dont certaines seront menées pour le compte du SDE-54.

En contrepartie des actions menées pour le compte du Syndicat, une participation financière sera versée au Pays du Lunévillois pour l'indemniser.

La convention décrit les actions et l'indemnisation ainsi proposée.

Il est également rappelé que le SDE-54 agissant aussi en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, est amené à procéder à des mesures ou à des contrôles pour la bonne exécution du service public délégué. Il peut ainsi intervenir pour défendre les intérêts des usagers du service public conformément au ~~contrat de concession signé~~ avec Enedis.



Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, après avis favorable du Bureau de pôle, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la convention entre le PETR du Pays du Lunévillois et le SDE-54,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président, Hervé BERTRAND



